

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Engagement du PACTE TERRITORIAL à l'échelle du Pays.

Délibération N° 2025-03-02

L'an deux mille vingt-cinq le six mars à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 21 février 2025

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 85 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, Mme BEAUFRERE Marie-Annick (suppléante), M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, Mme BERNARDET Mireille (suppléante), Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BOURY Alexis, M. BOUSSARD Julien (suppléant), M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COUTURIER Pascal, M. COURTAUD Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGAY Jean-Michel, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DIMEGLIO Rémi, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GENICHON René, M. GUENIN Didier, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JOUBERT Séverine, M. JUDALET Patrick, M. LABAYE Joël (suppléant), Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, M. MANÇOIS Jean-Luc, Mme MALCURAT Patricia, M. MARATHON Jean-Paul, M. MAUGRION Philippe, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, M. SALMON Michel, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, M. TRIBET Olivier (suppléant), M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERTRAND Philippe, Mme BRUNET Charline, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEMOCRATE Hervé, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSENET Christine, M. MATHEY Jean-Luc, Mme NICOLAS Barbara, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, Mme SAUVARD Christine, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

Nombre de pouvoirs : 3 - M. BERTRAND Philippe a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard a donné pouvoir à M. YVERNAULT Philippe, M. PETERS William a donné pouvoir à M. ALAPETITE Claude.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), L.321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu la compétence transférée par les collectivités locales au syndicat de Pays qui permet de signer un PACTE,

Vu les documents stratégiques éventuels de la Commission Locale reliés au PACTE,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et le code de l'énergie,

Vu la délibération n°2024-06 du Conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du pacte territorial France Renov',

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250306-2025-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Vu la délibération N°2023-02-02 du Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry approuvant l'engagement d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat et de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en externe par un prestataire spécialisé en vue d'établir le programme d'actions de cette nouvelle opération

Vu la délibération N°2024-11-17 du Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry approuvant l'intention d'engagement d'un PACTE Territorial

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement du PACTE TERRITORIAL à l'échelle du territoire du Pays de La Châtre en Berry au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans et qui sera signé avant le 30 juin 2025, et le projet de maquette financière présenté en séance dans l'attente d'une validation de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Région,
- **APPROUVE** l'attribution des marchés pour assurer dans le cadre du PACTE TERRITORIAL les missions suivantes :
 - o Accompagnement des ménages à la rénovation énergétique « MaPrimeRénov' » : marché attribué à Auditexpert pour un montant de 1 044€/dossier
 - o Accompagnement pour la prestation renforcée des logements indignes : marché attribué à Auditexpert pour un montant de 288€/dossier
 - o Accompagnement des ménages aux travaux d'adaptation des logements « MaPrimeAdapt' » et à la rénovation de l'habitat indigne et très dégradés « MaPrime Logement Décent » : marché attribué à SOLiHA pour un montant de 1 050€/dossier adaptation et de 4 000€/dossier LHI
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À signer la convention avec l'ADIL 36 pour accompagner le Pays dans les missions des Volets « dynamique territoriale » et « Information-Conseil-Orientation » ;
 - o À signer la convention du PACTE TERRITORIAL, après validation de l'Agence Nationale de l'Habitat, et tous les documents nécessaires ;
 - o A solliciter, dans le cadre de la mise en œuvre du PACTE TERRITORIAL, les subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Région (FEDER)
 - o Et à engager toutes les démarches liées à l'engagement du PACTE TERRITORIAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250306-2025-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025